

Conseil municipal du 10 février 2017

Remise gracieuse sur facture d'eau :

Le conseil a accordé une remise partielle exceptionnelle sur la facture d'eau 2017 d'un abonné qui n'avait pas pu déceler une fuite sur son installation, constatée lors du relevé des compteurs par l'agent municipal.

Via ferrata du Pont du Diable :

Le conseil a redéfini les modalités de gestion de la via ferrata et fixé de nouveaux tarifs applicables à compter de 2017. Les conventions de délégation de service public avec les enseignes « Diabolo » et « Le Jardin Athogien » seront reconduites pour la gestion et la location des équipements de protection individuelle.

Biens sans maître :

Le conseil a approuvé la vente, à un propriétaire riverain ayant répondu à l'appel d'offre, des parcelles F92 et F120 qui faisaient partie de la liste des biens sans maître dont la commune avait pris possession par délibération du 6 novembre 2012.

Voirie communale :

Le conseil a approuvé diverses transactions et procédures de régularisation cadastrale de l'emprise de voies communales qui avaient été créées ou élargies.

Médiathèque :

Le conseil a validé le règlement intérieur de la Médiathèque du Val d'Ardèche, qui définit les conditions d'inscription et d'utilisation du service, ainsi que les tarifs applicables au public.

Aménagement secteur du Champ de Mars :

La commune sollicitera l'aide financière de la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre du projet d'aménagement de la place du Champ de Mars et du parking de Lafarge. Compte tenu de la difficulté de trouver la solution la plus pertinente pour la recomposition de la place, l'aménagement du parking de Lafarge sera prioritaire.

Passerelle piétonne de Luzet :

La commune a déjà obtenu une subvention de l'Etat pour la restauration de la passerelle de Luzet, fortement endommagée par la crue de 2014. Le conseil sollicite également une aide de la Région afin de compléter le financement de cette opération, très lourde pour la Commune.